

# Quelques définitions spécifiques au CRB

#### Centre de Ressources Biologiques

Selon la définition de l'OCDE, les CRB sont un élément essentiel de l'infrastructure sur laquelle s'appuient les biotechnologies. Ces recommandations initiées par l'OCDE concernent les organismes détenant des ressources biologiques et leurs données associées que celles-ci soient d'origine végétale, microbienne, animale ou humaine et dont le rôle principal est de mettre à disposition de la recherche scientifique et biotechnologique des bio-ressources de qualité.

### **Ressources Biologiques**

Les ressources biologiques sont composées de matériel biologique associé à des annotations cliniques (relatives au patient) et des annotations techniques (relatives aux échantillons). Ce couplage matériel biologique et données rattachées est essentiel pour l'exploitation des collections et la qualité des recherches associées.

# Collection d'échantillons biologiques

La réunion, à des fins scientifiques, de prélèvements biologiques effectués sur un groupe de personnes identifiées et sélectionnées en fonction des caractéristiques cliniques ou biologiques d'un ou plusieurs membres du groupe, ainsi que des dérivés de ces prélèvements.

#### Délai de réservation

Délai débutant à compter de la réunion du nombre d'échantillons prédéterminé dans l'étude ou nécessaire à l'engagement de celle-ci et pendant lequel l'Initiateur dispose du droit de s'opposer à tout accès d'un tiers.

# **Demandeur/Utilisateur**

Ce terme désigne la personne physique ou morale dont le programme de recherche nécessite l'utilisation de ressources biologiques stockées au sein du CRB Santé de Brest. L'Utilisateur peut être l'Initiateur lui-même, ou bien une personne physique ou morale différente.

#### Déposant

Ce terme désigne la personne morale : l'organisme dont relève la personne physique qui réalise, ou sous la responsabilité de laquelle, sont réalisés les prélèvements pour constituer ou participer à la constitution d'une collection qui sera déposée au CRB Santé.

# Initiateur

Ce terme désigne la personne physique à l'origine du programme ou du projet scientifique nécessitant la constitution d'une collection.

# Parties intéressées

Dans le cas du CRB Santé de Brest, les parties intéressées comprennent les initiateurs des collections, les chercheurs/utilisateurs des ressources biologiques, les équipes associées/médicales aux prélèvements des patients, le personnel du CRB Santé de Brest et les patients donneurs de ressources biologiques.